

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De toute façon, c'est faux.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cent treize millions de dollars depuis . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés savent . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Horner: Recomptez les secrétaires parlementaires. Faites-leur faire vos additions.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés savent qu'ils ne peuvent pas intervenir dans un débat sans demander d'abord la parole à la présidence. Il est très difficile pour la présidence de suivre le débat et d'écouter les différents points qui sont évoqués tout en essayant d'appliquer en même temps le Règlement. Lorsque les députés font du bruit ou interviennent, les autres députés ne peuvent écouter ce que le ministre dit. La présidence demande la collaboration des députés.

M. Woolliams: Que sont 10 millions de dollars?

L'hon. M. Richardson: Mes chiffres sont exacts. Le gouvernement fédéral versera plus de 170 millions de dollars au cours des trois prochaines années, au lieu des 113 millions de dollars que prévoit la Loi sur les réserves provisoires de blé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a raison de souligner que la différence entre ces deux chiffres exacts est bien de 57 millions de dollars.

Des voix: Bravo.

M. Korchinski: Il faut réduire ce montant de 2 p. 100 . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

L'hon. M. Richardson: Maintenant que les chiffres ont été précisés, j'aimerais passer à la seconde raison qui justifie l'adoption sans délai du projet de loi.

M. Horner: Qu'advient-il de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

L'hon. M. Richardson: Celle de la Loi sur les réserves provisoires de blé diminue chaque jour pour les cultivateurs de l'Ouest. Les chiffres ont successivement diminué de 62 millions à 31 millions de dollars pour se situer aujourd'hui au-dessous de 20 millions de dollars.

M. Horner: C'est faux.

L'hon. M. Richardson: Aux yeux des cultivateurs de l'Ouest, la loi sur les réserves provisoires de blé est un navire qui sombre lentement.

L'hon. M. Dinsdale: Le gouvernement le fait couler.

L'hon. M. Richardson: Si les membres de l'opposition veulent rester à bord, c'est leur affaire. Par contre nous nous opposons à ce qu'ils fassent monter à bord avec eux les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada.

Des voix: Bravo.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Crowfoot demande la parole.

M. Horner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre a lancé des chiffres. Il a décrit avec force détails la campagne agricole. Nous savons ce qu'il entend par campagne agricole. Nous dira-t-il à quelle source il a puisé les chiffres qu'il nous a fournis pour la campagne agricole et qui, d'après lui, sont exacts. Il a dit que les montants prévus par la loi sur les réserves provisoires de blé avaient baissé de 60 millions à 30 millions de dollars.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Horner: S'il croit que ces chiffres sont exacts . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Il se peut que le député de Crowfoot soulève là un point à débattre, mais on peut difficilement le considérer comme un rappel au Règlement.

M. Horner: S'il veut que nous acceptions ces chiffres, il doit nous en fournir la source.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député demande la parole sur une question de Règlement.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement pour la même raison que le député de Crowfoot (M. Horner). Lorsque quelqu'un cite un document à la Chambre, n'importe quel député a le droit d'en connaître la source. En fait, il a le droit d'exiger le dépôt de ce document.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: La Chambre me pardonnera car je viens tout juste d'arriver. Je ne suis pas certain de la source de ces chiffres. J'aimerais que le ministre poursuive pour le moment.

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je continue.

M. Horner: Vous êtes incapable de prouver l'authenticité de ces chiffres.

L'hon. M. Richardson: Je le puis.

M. Horner: Indiquez-en la source. Vous ne le pouvez pas.

L'hon. M. Richardson: C'est le bureau de mon collègue le ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui me les a fournis.

M. Horner: Alors, qu'il nous l'indique cette source.

M. Peters: Ces chiffres sont tout aussi faux que ceux du premier ministre.

L'hon. M. Richardson: Le député a raison. Ces chiffres ont aussi été rendus publics par le premier ministre.

M. Horner: Il n'a pas indiqué sa source à la télévision et vous ne pouvez en ce moment indiquer la vôtre. Ces chiffres sont faux.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner: Ils sont faux.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le ministre des Approvisionnements et Services a la parole. Nous devrions essayer de l'écouter, puis ensuite des députés pourront participer au débat.